



HAL
open science

Saint-Étienne-le-Molard (Loire). La Bâtie d'Urfé

Michel Dabas

► **To cite this version:**

Michel Dabas. Saint-Étienne-le-Molard (Loire). La Bâtie d'Urfé. *Archéologie médiévale*, 1998, 28, pp.341-342. hal-02925686

HAL Id: hal-02925686

<https://hal.science/hal-02925686>

Submitted on 8 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Saint-Étienne-le-Molard (Loire). La Bâtie d'Urfé

Michel Dabas

Citer ce document / Cite this document :

Dabas Michel. Saint-Étienne-le-Molard (Loire). La Bâtie d'Urfé. In: Archéologie médiévale, tome 28, 1998. pp. 341-342;

https://www.persee.fr/doc/arcme_0153-9337_1998_num_28_1_929_t1_0341_0000_3

Fichier pdf généré le 19/08/2020

représentés sur le projet, les deux dessins présentent, pour l'un, un pavillon central construit sur une base carrée et pour l'autre, une base octogonale.

Le « Jeu de l'oie » se situe actuellement dans la partie boisée aménagée sur le flanc de coteau, à proximité du village, au voisinage de l'actuelle voie ferrée. L'emprise du jeu formait une salle de verdure de forme ovale pratiquée au sein du bois.

Malgré la reconquête du jeu par de jeunes arbres, on devine son emprise grâce à une microtopographie bien marquée. Le chemin actuel dénommé « allée des acacias » conduit aux ruines du petit pavillon du « Jeu de l'oie » dont subsistent encore l'embranchement et quelques colonnes toscanes en grès. À l'ouest de cet édicule, on observe un glacis formant un amphithéâtre alors qu'un talus délimite son emprise orientale, l'ensemble dessinant un ovale.

Les transects réalisés transversalement au « Jeu de l'oie » ont permis de mettre en évidence l'aménagement d'une plate-forme artificielle après avoir installé un réseau de puisards disposés en épi. Cette plate-forme est constituée principalement d'un apport de niveaux homogènes de nature sableuse. Il s'agit d'un sable aux grains fins siliceux présentant par conséquent de grandes qualités de stabilité. On explique ainsi l'absence de structures de soutènement rencontrés généralement lors de l'aménagement de terrasse. Un simple talus soutient la plate-forme. La technique de couper les terres en talus est considérée par Dézallier d'Argenville dans son traité de jardin comme moins coûteuse que des soutènements par des maçonneries. L'auteur préconise de profiter de la topographie en distribuant les terrasses de manière à ne pas beaucoup remuer les terres : « tout ce qui sortira des endroits trop élevés, doit servir naturellement à rehausser les endroits trop bas ».

De même, nous avons pu observer au niveau de la plate-forme une gestion des eaux de surface mentionnée par ce même auteur : « Il faut observer de laisser toujours une petite pente imperceptible sur les terrasses pour les écoulements des eaux, comme d'un pouce ou demi-pouce par toise, selon la longueur de la terrasse ». Nous avons pu constater que la gestion de l'eau du « Jeu de l'oie » se caractérise aussi par tout un réseau de puisards. Ils consistent en des tranchées quadrangulaires inscrites

dans le substrat géologique et comblées par des blocs de pierres.

Trois sondages situés au droit de l'embranchement du pavillon central ont montré des fondations extrêmement profondes pour ce type d'édifice. Il semblerait que les constructeurs ont recherché le substrat géologique pour asseoir la maçonnerie. Aucune trace de structure antérieure n'a été décelée mais par contre, il est permis d'envisager des réfections au niveau du pavage et de l'embranchement.

Le relevé en plan a montré que le socle actuel formant un octogone a été pensé sur une base rectangulaire et non sur une base carrée comme il est représenté sur le projet de Contant d'Ivry (1742). L'examen par Anne Dietrich des dalles centrales a permis d'écarter l'hypothèse de calages de poteaux porteurs de la charpente. Nous pencherions plutôt en faveur de la base des pieds d'une table d'autel.

Quant aux décapages très légers sous l'humus actuel, ils n'ont révélé aucune trace de plantation ou/et d'allées telles qu'elles sont représentées sur le projet de Contant d'Ivry ou le relevé de Crespin. De même, nous n'avons pas retrouvé les piédestals gravés formant les cases du jeu comme ils ont été découverts à Chantilly il y a une dizaine d'années.

Par contre, des indices ont été repérés sur un niveau archéologique inférieur situé 50 cm environ sous l'humus. Ils pourraient s'agir de fonds de creusement et/ou de préparations de pose liés à l'aménagement du parcours du « Jeu de l'oie ». Les creusements pourraient correspondre à des fonds de fosses de plantation et les niveaux empierrés à une préparation du chemin. Des prélèvements ont été effectués en vue d'analyses micromorphologiques. Elles permettront peut-être de valider nos hypothèses.

Ces différentes données archéologiques accumulées sur le terrain (enregistrement stratigraphique, relevés, photographies, nivellements, prélèvements) sont actuellement en cours d'étude et feront l'objet d'un rapport de synthèse courant 1998.

Elles permettront peut-être de confirmer un des documents graphiques que nous possédons et servira de support de réflexion lors de la mise en valeur du site. (Responsable de la fouille : Stéphanie Hurtin.)

COSNE-SUR-LOIRE (Nièvre). 4, rue Waldeck-Rousseau (Coord. Lambert : 644,525 x 2264,00)

Une fouille de sauvetage effectuée en juillet-août 1997 4 rue Waldeck-Rousseau dans une zone à fosses dépotaires d'époque augustéenne a amené la découverte dans les couches superficielles, au milieu de fragments dispersés de céramique médiévale, d'un denier coupé à usage d'obole de Hervé de Donzy

comte de Nevers (1199-1223), d'un denier tournois de Saint-Louis (ca 1245/1270) et d'un denier parisien du 3^e type, 2^e émission (13 août 1348/18 décembre 1348) de Philippe VI de Valois (1326-1350) (déterminations M. Dhénin, Cabinet des Médailles de la B. N.). (Responsable de la fouille : Alain Bouthier.)

SAINT-ÉTIENNE-LE-MOLARD (Loire). *La Bâtie d'Urfé*

Au XVI^e s., Claude d'Urfé décide de créer à la Bâtie un jardin à l'identique de ceux qu'il a vu en Italie. Des travaux de décaissement importants sont alors entrepris pour canaliser les eaux

vers un bief qui se jette dans le Lignon. Une galerie à colonne est accolée le long de ce bief. À l'ouest du château, un parterre en carré est créé. Au sud, un labyrinthe. Des autres aménage-

ments réalisés, on ne connaît que des allées plantées au SO, SE et au nord. Le labyrinthe est arraché vers le XVII^e s. et remplacé par un parterre en étoile. Au XIX^e, le jardin décline et il y a comblement des canaux et des douves du château. Des sondages mécaniques déjà effectués en juin 1993 et septembre 1994 sur les parties situées à l'ouest et au SO du château ont permis de confirmer l'organisation des parterres. Les deux campagnes de prospection géophysique entreprises à la Bâtie d'Urfé s'inscrivent dans le cadre d'un projet de recherche, de mise en valeur et de restauration des jardins de la Bâtie. Elles visent à explorer de manière non destructive les zones non encore sondées représentant plus de trois hectares autour du château et à détecter d'éventuelles traces d'aménagement de jardins. En effet dans ces zones aucune source historique ni d'indice phytologique n'est disponible.

La première campagne géophysique (mai 1996) a été conduite au sud du château sur la surface appelée « terre Verchère » du plan de 1908. Les questions posées étaient de trois ordres : l'existence d'un mur de clôture limitant la parcelle à l'est, le positionnement des murs des douves et d'un éventuel système de drainage et enfin, à l'intérieur de la parcelle, l'existence d'une organisation de l'espace en terme de jardins.

La prospection par méthode électrique Pôle-Pôle avec un système propre à Terra Nova a été menée sur un hectare avec un pas de mesure fin (une mesure par mètre carré, soit 10 000 mesures). Elle a abouti à une image du terrain très précise : les douves de la Bâtie actuellement comblées ont été positionnées précisément : elles mesurent 2 à 3 m de large et sont comblées par des matériaux résistants. Une double anomalie pouvant correspondre à un canal NS ou à une allée large limite la parcelle

à l'ouest. Au sud de la parcelle, une anomalie linéaire se trouve dans le prolongement d'un mur en pisé encore en élévation et délimitant le « pré Pasquier ». Toutes ces anomalies dessinent donc bien un espace géographique lié au château. Par contre, à l'intérieur de cet espace, aucune trace d'aménagement liée à un jardin n'a été trouvée.

La seconde prospection géophysique (avril 1997) a porté de part et d'autre (nord et sud) du jardin reconnu par les sondages et les sources historiques à l'ouest du château. La méthode électrique Pôle-Pôle a été utilisée ainsi qu'une méthode électromagnétique (EM31) permettant de pénétrer jusqu'à 7 m de profondeur.

Un ensemble d'anomalies linéaires résistantes correspondant à des drains et des allées a été détecté et est en concordance avec les directions du schéma de restitution du jardin déjà proposé. Ces anomalies permettent donc d'étendre la surface et de conforter le schéma de restitution proposé pour le jardin de la Bâtie. Dans un second temps, une prospection à maille très fine (0,5 m) a été entreprise pour détecter une éventuelle colonnade au nord du jardin. Cette prospection n'a pu détecter les éventuelles bases de colonnes ; Enfin la prospection électromagnétique a montré qu'à petite échelle, le jardin de la Bâtie correspondait à une zone plus conductrice liée probablement à un aménagement en profondeur (jusqu'à 6 m) très important. Tous les éléments retrouvés par la prospection géophysique confortent donc les hypothèses de restitution des jardins proposées par Anne Allimant à l'ouest du château. La partie au sud du château, bien que délimitée géographiquement, ne semble pas avoir été aménagée en jardin. (Responsable de la fouille : Michel Dabas.)

VILLARCEAUX (Val-d'Oise). *Le Jardin sur eaux* (Coord. Lambert : 554,000 x 1 157,410)

Située dans le Vexin français, la partie basse du domaine de Villarceaux illustre parfaitement le jardin renaissance en France. Le manoir XVI^e et XVII^e, dont il ne subsiste plus que la tour de Ninon et ses communs, s'est implanté au fond d'un vallon. Aussi les éléments structurants les plus anciens du jardin ont profité pleinement du ru de Chaussy et de ses sources situées sur les versants par l'aménagement de retenues d'eau, de bassins, de fontaines, d'une grotte rustique, de canaux et d'étangs comme le décrit au début du siècle Jean-Claude Nicolas Forestier (« La vie à la campagne », n° 4, 15 nov. 1904).

Un site totalement artificiel a été créé pour offrir un jeu de perspective grâce à une série de pièces d'eau qui sont vraisemblablement à mettre en relation avec l'architecture.

C'est la terrasse médiane, dénommée par Forestier « un parterre isolé de jardinage » qui a fait l'objet de sondages archéologiques en mars 1997 dans le cadre de sa mise en valeur par la Région Ile-de-France. La synthèse de la stratigraphie générale du site a donc permis de conclure au remodelage complet du paysage d'origine. À partir d'un site de type marécageux, l'homme a aménagé un jardin inscrit dans un système de terrasses, après avoir

drainé le vallon par une série d'étangs, de digues, de canaux, de bassins...

L'analyse des coupes des transects a permis de mettre en évidence l'apport de terres limoneuses dont la matrice géologique ne semble pas remplir le rôle de couches drainantes comme on a pu le rencontrer sur d'autres sites. On peut alors se demander si, par sa nature imperméable, la couche argileuse grise située à la base de ces remblais ne joue pas ce rôle.

De plus, les sondages ont mis en évidence différents systèmes de canalisation (rigole, drains, fossés de drainage, pierrées) positionnés stratigraphiquement à des phases différentes traduisant des difficultés à drainer le jardin.

On retiendra également l'abandon d'un bassin ancien dont la mise en œuvre soignée est conforme aux consignes du traité de jardinage de Dezallier d'Argenville. Ce bassin étonne par sa grande superficie (16 m de diamètre). Il ne faut pas voir là les caractéristiques classiques d'un bassin-fontaine mais davantage un large espace en eau jouant un rôle de miroir avec l'espace de verdure et le Manoir de Ninon. Sa datation reste indéterminée mais sa forme se rapprocherait d'un ouvrage du